

Extrait de règlement du jeu :

* Pour jouer connectez-vous sur www.jecremealafolie.fr entre le 15/02/2018 et le 28/02/2019 et suivez les instructions.

Jeu gratuit sans obligation d'achat réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine et valable exclusivement sur le site internet **www.jecremealafolie.fr** du 15/02/2018 au 28/02/2019. Voir modalités complètes sur le site internet www.jecremealafolie.fr. Sont à gagner sur la durée totale du jeu : Chaque semaine, 1 an de produits Président, Bridélice et Bridélight du rayon crème à gagner sous la forme de 15 bons de réduction de 2€ pour une valeur totale de 30€.

Le jeu est basé sur le principe d'instant gagnants ouverts pré-déterminés préalablement dont la liste est déposée auprès de la Selarl COUTANT-GALLIER, Huissiers de Justice Associes, 47 bis B boulevard Carnot - La Nativite, 13100 Aix-en-Provence. Les instants gagnants sont répartis sur toute la durée du jeu à raison d'1 instant gagnant par semaine. Une seule participation par foyer et par jour. Il ne sera toutefois attribué qu'un seul lot par foyer pour l'ensemble du jeu.

Règlement complet du jeu déposé auprès de la Selarl COUTANT-GALLIER, Huissiers de Justice Associes, 47 bis B boulevard Carnot - La Nativite, 13100 Aix-en-Provence, et disponible gratuitement sur www.jecremealafolie.fr jusqu'au 28/02/2019 et sur demande écrite adressée sous pli suffisamment affranchi avant le 28/02/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous.

Opération LACTALIS BEURRES & CREMES - Jeu « JE CREME A LA FOLIE 2018 » – Les Placis – 35230 Bourgbarré.

Frais de participation remboursés sur demande écrite du participant, accompagnée obligatoirement de ses coordonnées complètes et d'un RIB, le tout envoyé sous pli suffisamment affranchi à l'adresse du jeu avant le 15/03/2019 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Frais de connexion nécessaires à la participation au jeu et/ou à la consultation du règlement remboursés sur une base forfaitaire de 0.30€ TTC soit 6 minutes de communication nationale pour les seuls participants ne bénéficiant pas d'un abonnement internet illimité (joindre les date et heure de participation et une copie de la facture détaillée). Timbres des demandes de remboursement, de règlement complet remboursés au tarif postal en vigueur pour une lettre économique ou une lettre Prioritaire de moins de 20 grammes (selon le timbre utilisé par le participant). **Voir conditions complètes dans le règlement complet du jeu.** Les gagnants seront immédiatement avertis et recevront leur lot sous 10 semaines (à partir de l'annonce nominant le gagnant) à l'adresse indiquée lors de leur inscription. Toutes les demandes et participations incompréhensibles, incomplètes, non conformes aux modalités ci-dessus ou manifestement frauduleuses ne seront pas prises en compte.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de rectification aux informations qui vous concernent, de votre droit d'opposition et de votre droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort en vous adressant à : LACTALIS BEURRES & CREMES, SERVICE CONSOMMATEURS, 53089 LAVAL CEDEX 9. Ces données sont uniquement destinées à l'usage de la société LACTALIS BEURRES & CREMES pour gestion du jeu.